



2021\_059

**DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**OBJET :**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**TABLEAU DES  
EMPLOIS**

*Séance du 08 décembre 2021*

Nombre  
d'administrateurs  
en exercice : 20

Le 08 décembre deux mille vingt un à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

**Etaient présents :**

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BOUNIOU Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **CHMIEL Alain**, Maire de Gorges du Tarn Causses ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **LOUCHE Alain**, Maire de St Martin de Boubaux ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **MARTIN Philippe**, Maire de Balsières ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Date de l'envoi  
de la convocation  
le 19/11/2021

**Etaient excusés :**

Messieurs : **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Massegras Causses ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride ;

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **MAILLOLS Aurélie**, Vice-Présidente de la Région Occitanie ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Date de l'affichage  
du PV:

**Madame GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels, donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Maire de Mende.

**Monsieur SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride, donne pouvoir à **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre.

Assistait également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **SCHWANDER Marc**, payeur départemental.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**TABLEAU DES EMPLOIS**

**Le Président présente à l'assemblée :**

Le tableau des emplois nécessite une mise à jour pour prendre en compte l'évolution des besoins et les mouvements au sein de la structure.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération n° 2021\_026 du 21 septembre 2021 portant sur le temps de travail

Compte tenu de la mise à jour du tableau des effectifs,

Considérant l'organigramme et les besoins de fonctionnement des services.

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS****MISE A JOUR (01/01/2022)**

Date et référence de la délibération créant le poste (art 34 loi 84-53)	SERVICE	MISSION TYPE-EMPLOI	FONCTION OUVRANT DROIT A LA NBI	FILIERE	GRADE	POSTES POURVUS A LA DATE DU TABLEAU		POSTES VACANTS A LA DATE DU TABLEAU	DUREE / TEMPS DE TRAVAIL
						titulaire	Contractuel		
n°13 du 01/04/2016 n°13 du 17/03/2017	Direction	Directeur général des services	oui	ADM	Emploi fonctionnel Attaché hors classe	1 1		0 0	TC/39 h TC/39 h
n° 77 du 01/12/2020		Assistant de direction	oui	ADM	Adjoint adm principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		0	TC/36h30
n° 79 du 01/12/2020		Agent chargé des finances/comptabilité/paye/marchés/assurances	non	ADM	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		0	TC/36h30
n° 068 du 29/11/2019		Agent chargé de la logistique/NTIC/accueil	oui	TECH	Ingénieur	1		0	TC/36h30
n°36 du 01/04/2016		Agent en charge de l'accueil / secrétariat	oui	ADM	Adjoint adm principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		0	TC/36h30
n°73 du 01/12/2020		Agent chargé de la communication	non	ADM	Technicien		1	0	TNC/21 h
n°46 du 08/12/2021		Responsable du pôle RH/ adjoint de direction	oui	ADM	Attaché hors classe suppression	1		0	TC/39 h
n° 47 du 08/12/2021	Pôle RH	Responsable du pôle RH/ adjoint de direction	oui	ADM	Attaché	1		0	TC/39 h
n°33 du 01/04/2016		Agent chargé des carrières/ retraites/ conseils statutaires/ secrétariat instances administratives	oui	ADM	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		0	TC/36h30

n° 55 du 12/09/2019		Agent chargé des carrières / retraite /secrétariat instances médicales	non	ADM	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		0	TC/36h30
n°50 du 08/12/2021		Agent juriste/gestion des contractuels	non	ADM	Rédacteur suppression	0	1	0	TC/36h30
n° 51 du 08/12/2021		Agent juriste/gestion des contractuels	non	ADM	Adjoint administratif	1		0	TC/36h30
n° 16 du 17/03/2017		Agent en charge du secrétariat instances médicales	oui	ADM	Adjoint adm	1		0	TNC/18h15
n°28 du 01/04/2016		Conseil en organisation/ droit syndical/ conseils juridique/ secrétariat instances administratives /élections professionnelle s	oui	ADM	Attaché	1		0	TC/36h30
n° 15 du 12/02/2020		Conseil en organisation	non	ADM	Attaché	0	0	0	TC/36h30
n°069 du 29/11/2019		Rédaction des actes juridiques en la forme	non	ADM	Attaché	0	1	0	TC/36h30
n° 15 du 28/02/2019		Agent en charge des carrières	non	ADM	Attaché	0		1	TC/36h30
n°29 du 01/04/2016		Responsable du pôle	oui	ADM	Attaché	1		0	TC/36h30
n°069 du 29/11/2019		Agent en charge de l'accompagne ment à l'évolution professionnelle	non	ADM	Attaché	0	1	0	TC/36h30
n°55 du 12/09/2019		Agent en charge de l'emploi	non	ADM	Adjoint adm Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		0	TC/36h30
n°56 du 08/12/2021		Agent du service remplacement	oui	ADM	Rédacteur suppression	1		0	TC/36h30
n°57 du 08/12/2021		Agent du service remplacement	oui	ADM	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		0	TC/36h30
n° 31 du 21/09/2021		Agent du service remplacement	oui	ADM	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		0	TC/36h30
n°48 du 08/12/2021		Agent du service remplacement	oui	ADM	Adjoint adm principal 2cl suppression		1	0	TC/36h30
n°49 du 08/12/2021		Agent du service remplacement	oui	ADM	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		0	TC/36h30
n° 30 du 01/04/2020		Agent du service remplacement	oui	ADM	Adjoint adm	1		0	TC/36h30
	Pôle concours/ emploi								

n° 41 du 03/10/2018		Agent archiviste	oui	CULT	Adjoint du patrimoine	1		0	TC/36h30
n°30 du 01/04/2016		Agent responsable des concours	oui	ADM	Rédacteur	0	1	0	TC/36h30
n°16 du 13/03/2018		Agent en charge des concours / site internet/ accueil	non	TECH	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		0	TC/36h30
n°34 du 01/04/2016	Pôle préven- tion/ santé	Responsable du pôle	oui	TECH	Ingénieur principal	1		0	TC/36h30
n° 70 du 01/12/2020		Médecin (collaborateur)	non	MEDICO - SOC	Médecin hors- classe		1		TNC / 17 h30
n°15 du 01/04/2016		Médecin (tuteur)	non	MEDICO - SOC	Médecin hors- classe		1	1	TNC/ 2 h mensuelles
n° 69 du 01/12/2020		Infirmière	non	MEDICO - SOC	Infirmière hors classe	1		0	TC/36h30
n°14 du 28/02/2019		Ergonome	non	TECH	Ingénieur		1	0	TNC / 14h
n°26 du 01/04/2016 et n° 21 du 17/03/2017		Psychologue	non	MEDICO - SOC	Psychologue		1	0	TNC/ 17 h30
n°17 du 28/02/2019		Assistante sociale	non	MEDICO - SOC	Assistante sociale		1	0	TNC/ 7 h 00
n°36 du 01/09/2017		Préventeur	non	TECH	Technicien		1	0	TC/36h30
n°16 du 28/02/2019		Agent en charge des assurances et prévoyance	non	ADM	Adjoint administratif principal de 1 <sup>er</sup> classe	1		0	TC/36h30
n° 16 du 17/03/2017		secrétariat médical et du service médecine	oui	ADM	Adjoint adm	1		0	TNC/18h15

**Le Président propose :**

D'ADOPTER le tableau des emplois au 1er janvier 2022

**Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :**

D'ADOPTER le tableau des emplois au 1er janvier 2022

Pour extrait conforme,  
Mende, le 08 décembre 2021

Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.  
 Délibération certifiée  
 Exécutoire le,  
 Transmis au représentant de l'Etat le  
 Publié le :

